

Ecole St Louis - 6 bis, rue des Rosiers 85 130 Saint Martin des Tilleuls 02 51 65 61 07 direction@stmartindestilleuls-stlouis.fr



Règlement de la cour

- ◆ Pendant la récréation du matin, les enfants peuvent jouer aux ballons au pied uniquement sur l'espace vert, sauf en cas de pluie.
- ♦ Les priorités pour l'utilisation des trottinettes :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
10h30/10h45	СР	CE1	CE2	CM1/CM2
15h/15h15	СР	CE1	CE2	CM1/CM2

- ◆ Tous les jeux calmes n'entraînant pas de gain sont autorisés sur la cour.
- ◆ Les buts sur l'espace vert sont réservés aux sports collectifs avec ballons.
- ♦ Les cordes à sauter sont réservées aux enfants CP/CE/CM pour des activités de saut.

L'équipe enseignante